

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10

MONTRÉAL VENDREDI, 26 JUIN 1847.

No. 50

JUGEMENTS SUR O'CONNELL.

Daniel O'Connell a dit souvent avec beaucoup de vérité qu'il était l'homme du monde le plus souvent insulté et le plus grossièrement calomnié (*The most abused man in the world.*) Les jugemens si passionnés portés contre lui par ses ennemis justifiaient cette parole. L'impartialité de l'histoire est appelée à en faire justice. A mesure que le cours du tems et des événemens permettra d'apprécier l'immensité des services que ce grand homme a rendus à sa patrie et à l'humanité, les passions se calmeront et sa grande figure apparaîtra dans toute la pureté de sa gloire. La justice qui lui sera rendue plus tard lui est encore refusée aujourd'hui. A peine descendu dans la tombe, les jugemens des hommes sont encore pour lui ce qu'ils étaient hier. Nos lecteurs parcourront avec intérêt les jugemens divers portés sur le malheur qui vient aggraver les maux de l'Irlande.

Nous passons en revue les articles des journaux de Paris sur cet événement.

Le *Courrier français* fais preuve de bien peu de mémoire.

« Daniel O'Connell est mort en arrivant à Gènes. Peut-être ce patriarche de la tribu maudite a-t-il cherché la montagne isolée où il pût mourir loin des siens. S'il n'a pas désespéré de son peuple, il est certain que son peuple commençait à désespérer de lui.

« O'Connell avait l'âme d'un prophète, mais il avait l'esprit d'un légiste. C'est dans les sentiers de la légalité qu'il a voulu faire marcher l'agitation irlandaise : aux empiétements de l'Angleterre il opposait toujours la légalité, et l'Angleterre a souvent reculé devant ce bouclier respecté. Mais l'Irlande a-t-elle fait un pas ? Qu'on voie où elle en est aujourd'hui, après ces trente années d'agitation stérile ! »

Ce n'est donc rien que d'avoir fait reculer l'Angleterre dans ses tentatives d'empiréismes ! Ne serait-ce pas un titre à jamais glorieux pour O'Connell, que d'avoir opposé à l'Angleterre une résistance contre laquelle se sont brisés tous ses projets insidieux contre sa patrie ? Mais l'agitateur a fait plus qu'opposer une digue au mal. Il était à peine entré au barreau qu'on le vit à la tête de l'agitation contre le *vote* que le Gouvernement désirait obtenir sur la nomination des évêques d'Irlande. La part qu'il prit à ce mouvement lui donne aussi sa part à la gloire du résultat obtenu : il sauva l'indépendance de l'Eglise d'Irlande. L'agitation de ces trente années a été stérile ! N'est-ce rien que l'émancipation de 1829, qui a ouvert aux catholiques la Chambre des Lords et celle des Communes, qui leur a ouvert le conseil privé de la Reine, la magistrature, l'armée ? N'est-ce rien que d'affranchir les autels, d'assurer la liberté du culte catholique et de ces citoyens qui le professent ? L'agitateur irlandais n'a rien fait, à entendre le *Courrier français* ? Qu'est-ce que la réforme de l'administration municipale qui a été ouverte aux catholiques ? N'est-ce rien que d'avoir affranchi l'Irlande d'une partie de l'impôt qu'elle payait au culte officiel ? N'est-ce rien non plus que d'avoir réduit de moitié le nombre de ces évêchés anglicans qui, malgré leurs richesses, s'engraissent des sueurs du pauvre ; la suppression d'un grand nombre de paroisses appartenant au culte officiel, l'exemption de l'odieuse dime payée à une église enrichie des dépouilles catholiques, toutes les concessions successivement obtenues au profit de la liberté religieuse, politique et civile de l'Irlande ? Tout cela est oublié par le *Courrier*. Il n'est pas une question sur laquelle O'Connell n'ait obtenu quelque chose ; mais, en dehors des maux dont il a préservé sa patrie et des concessions qu'il a su arracher à l'Angleterre, songeons à ce qu'était l'Irlande il y a cinquante ans, et voyons la position que lui a donnée O'Connell, l'influence qu'elle exerce, la puissance morale qu'il lui a conquis. Pesons les difficultés qu'il a rencontrées dans ses luttes ; tenons compte de la nature des obstacles contre lesquels il avait à lutter, et demandons-nous ensuite si l'agitation a été infructueuse ? Si le *Courrier français* n'avait oublié ces choses, il ne poserait pas la question : *L'Irlande a-t-elle fait un pas ?*

« Si l'Irlande, continue le *Courrier français*, est tenue de passer un tribut de larmes et de douleur à celui qui s'était annoncé comme son libérateur, c'est à cette voix magique et inspirée qu'elle n'entendra plus, c'est à cette âme ardente qui inspirait tout un peuple de son souffle, c'est à cette éloquence ailée comme un cantique, désolée comme un psaume, variée comme un drame, et sur laquelle passait par instant l'inspiration désordonnée des anciens prophètes, c'est, en un mot, au consolateur des affligés que l'Irlande doit ses regrets, et nullement au vengeur des opprimés. Quelle pleure cette grande âme qui s'éteint ; mais c'est à l'Angleterre surtout à regretter dans O'Connell

le conciliateur qui, par sa parole, avait opéré une trêve si difficile et si longue entre l'opprimé et l'oppresser.

« Peut-être le voyage d'O'Connell en Italie était-il un exil volontaire : peut-être a-t-il compris, avant de mourir, toute la vanité de l'œuvre qu'il avait entreprise. Dans les dernières années de sa vie, il a pu voir l'Irlande, sinon se détacher de lui et lui reprendre sa popularité, réclamer du moins une action plus puissante et plus résolue, chercher dans la *Jeune-Irlande* des instrumens plus actifs d'agitation et plus décidés. O'Connell n'a jamais eu contre O'Brien et les autres agitateurs qui sont venus tout dernièrement lui disputer la direction de l'Irlande, ces sarcasmes amers, ces colères foudroyantes dont il s'armait contre ses adversaires. Si le grand agitateur n'a pas avoué qu'il s'était trompé en soumettant à la justice d'un Parlement saxon la cause de l'Irlande, son noble cœur, si aimant et si dévoué, n'a pas du moins voulu donner tort à ceux qui ont songé au salut de l'Irlande par des moyens plus énergiques. Lorsqu'il a vu O'Brien et ses amis en appeler résolument de l'Irlande opprimée à l'Irlande armée pour le combat, le vicil athlète a dit : « Puissent-ils accomplir une œuvre que je n'ai pas osé tenter ! » Et il s'est retiré de l'arène pour mourir.

Le *Courrier*, décidément, n'a jamais étudié l'Irlande que dans les articles du *National*, puisqu'il a la bonhomie de croire que l'Irlande a jamais éprouvé la moindre sympathie pour le parti qui a osé, depuis un an, lever contre O'Connell l'étendard de la révolte. L'Irlande, à la vue des intrigans qui se sont parés du nom de *Jeune-Irlande*, a éprouvé la douleur, le dégoût et les craintes d'O'Connell. Les services rendus par le libérateur expliquaient la confiance illimitée que ses compatriotes avaient en lui. Quelle garantie offre la faction de la *Jeune-Irlande*, pour que le peuple lui confie sa direction ?

Le *Sicéle* se montre mieux informé que le *Courrier* sur le rôle réservé à la *Jeune-Irlande* et l'importance de son chef :

« O'Connell, dit-il, était l'arbitre de l'Irlande, où il conservait depuis vingt-cinq ans le gouvernement des esprits. En disparaissant de la scène qu'il avait remplie du bruit de sa parole et de l'éclat de son nom, il ne légua son autorité à personne. Aucun de ses fils ne recueillera cette partie de l'héritage paternel, et quant à M. W. O'Brien, le descendant des anciens rois et chef de la *Jeune-Irlande*, on s'accorde à penser qu'il n'est point à la hauteur du rôle que les circonstances semblaient lui avoir réservé. O'Connell avait appris aux Irlandais à contenir leurs ressentimens et leurs protestations dans les limites d'une résistance légale ; cette résistance ne va-t-elle pas dégénérer en émeutes ou en guerres civiles dès qu'une main puissante ne sera plus là pour la diriger ? La perte du libérateur laisse un grand vide en Irlande ; le Gouvernement ne peut le combler qu'en réconciliant les deux peuples et qu'en établissant la légalité politique entre les deux pays. »

La *Presse*, qui sera longtems avant de comprendre que l'on puisse donner d'une main ce que l'on reçoit de l'autre, suppose qu'O'Connell, qui a eu l'honneur de toucher pendant un certain tems une liste civile, « laisse une fortune considérable. » Ce point reste à éclaircir. Ce n'est jusqu'ici qu'une supposition gratuite de la *Presse*, qui n'a à ce sujet aucune information. Le peuple, d'ordinaire, n'aime guère les avarés. Pour qu'O'Connell ait été si longtems le roi et l'idole de l'Irlande, il faut bien supposer que le peuple se trouvait bien des sacrifices qu'il tenait à honneur de faire pour lui. Sans cela, le rôle d'O'Connell, le dévouement, l'enthousiasme dont il n'a cessé d'être l'objet présenterait un problème dont nous invitons la *Presse* à nous donner la solution.

Nos lecteurs savent déjà comment les radicaux de la *Réforme* entendent la liberté ; mais ils ignorent comment ils écrivent l'histoire. O'Connell, qui connaissait parfaitement les instincts du radicalisme français, s'est avisé un jour de repousser publiquement ses avances. Il invita fort spirituellement M. Ledru-Rollin, que les rédacteurs du *National* et de la *Réforme* désiraient envoyer en ambassade à Dublin, à ne pas quitter la maison qu'il habitait alors rue de Tournon. Depuis ce jour, O'Connell avait perdu l'estime du radicalisme français, et voici comment le journal de M. Ledru-Rollin se venge aujourd'hui de ce qu'il regarda jadis comme un affront fait à son patron :

« Daniel O'Connell est mort. Sur sa tombe s'élèvera le chœur des hymnes et les Anglais eux-mêmes embaumeront sa mémoire. Le cadavre d'un ennemi sent toujours bon, disait un César romain ; et quand l'arbre est tombé, quand le tronc couvre l'arène, on s'incline volontiers devant le bois mort.

« Lorsque cet homme vivait, nous avons combattu son génie traditionnel et son agitation stérile : en saluant l'orateur qui passionnait les foules, nous

avons condamné le grand-prêtre des vieilles idolâtries et le partisan diplomatique, tout-puissant et bien doté, se couchait mollement dans la tempête, et par ses chansons, endormait au chenil de la servitude et de la faim de ce grand peuple martyr qui vivait en lui, tête et cœur.

« Aujourd'hui qu'il s'est éteint à quelques pas de Rome, cette nécropole des dieux, nos paroles, sans être amères ni violentes, garderont leur sévérité première; car O'Connell est de ceux qu'on peut mesurer dans la mort comme dans la vie, et les courtoisies banales du convoi ne sont point faites pour ces grands lutteurs dont le fossoyeur n'enlève que les os, et dont la tradition, les doctrines et le génie restent dans le siècle, parmi les forces vivantes.

« O'Connell, en naissant aux idées, portait déjà le virus dans son intelligence et dans son cœur. L'éducation catholique avait rempli ses premières années et compté son vigoureux génie, qui n'osa jamais s'élever jusqu'au droit vengeur.

« C'était un tribun-poète qui, dans toutes les langues, appelait Lazare, mais qui l'empêchait toujours de sortir de sa tombe.

« O'Connell le *grand agitateur* n'agita jamais que pour son rôle, et la *résignation*, tempérée par des promesses folles, était au fond de toutes ses pacifiques harangues.

« Nous ne lui reprocherons point de n'avoir pas rendu son parlement à la Verte Erin; c'était là, pour O'Connell, un vain hochet qu'il faisait luire aux yeux de ses frères affamés. C'était un mensonge pour effrayer l'Angleterre et bercer l'Irlande. Là, d'ailleurs, n'était point la politique de salut. — Est-ce qu'en relevant le vieux musée catholique et féodal, O'Connell aurait affranchi son peuple de la servitude de la faim? Est-ce qu'en changeant de mains, le privilège de la terre et le privilège du pouvoir n'auraient pas gardé leur empire? Est-ce que l'égalité sociale était dans la pensée de cet homme qui ne rêvait que les anciennes institutions, comme d'autres rêvent une Pologne de princes, de sénateurs et de chevaliers? O'Connell, en économie sociale, en politique, c'était Walter Scott en histoire, en littérature. Il a quarante ans prêché la légende de sa vieille patrie; moins la strophe sanglante de la bataille.

« On dit que l'Irlande et l'Angleterre lui doivent l'affranchissement des catholiques, et qu'en mourant il laisse à ses frères l'égalité politique et civile. — Nous ne voulons point nier la puissance de sa propagande et sa part dans l'œuvre de liberté; mais si la Révolution française, poursuivie par O'Connell jusque dans ses derniers temps, n'avaient point changé la civilisation, agitée, pénétré les masses et forcé les pouvoirs responsables, les gouvernements libres à la pudeur; s'il n'y avait eu qu'O'Connell entre la tradition d'Elisabeth et les droits de l'Irlande, l'Irlande catholique serait encore en pleine servitude. Quant à l'égalité politique et civile dont il l'a dotée, c'est un mensonge, une apparence, là comme ailleurs; car un peuple qui se possède politiquement et civilement ne meurt pas de faim et ne s'en va pas traîner ses désespoirs au milieu des palais de ses maîtres. O'Connell a galvanisé l'Irlande, mais il ne l'a pas affranchie. Cette patrie appartient encore à l'Angleterre, — et son peuple à la faim. On inscrira pourtant sur sa tombe: *Citoyen du libérateur de l'Irlande. — Pauvre Irlande!* »

Le sentiment qui a inspiré cet article est manifeste. L'exagération du mensonge y prend des proportions qui dispensent d'une réfutation. Qui pourra jamais croire, en dépit des paroles et des actes de toute sa vie, qu'O'Connell ne rêvait que les anciennes institutions, et que rien n'était plus loin de sa pensée que l'égalité sociale, parce qu'il a refusé de recevoir les gros sous des abonnés de la *Réforme* et la visite de M. Ledru-Rollin?

La *Patrie* a porté un jugement plus équitable quand elle a dit:

« L'Irlande vient de perdre son plus grand citoyen. . . . »

« On a dit avec raison qu'il était le véritable roi de l'Irlande.

« Il n'y a de comparable à l'amour, à l'admiration enthousiaste de toute la population catholique irlandaise pour O'Connell, que l'espèce de fascination que l'Empereur sut exercer sur ses troupes.

« Il faut, d'ailleurs, renoncer à définir l'éloquence de ce tribun aux proportions colossales.

« Comment peindre cette parole, véritable Protée, tour à tour grave, ironique, sublime, triviale, mais toujours originale et poétique, et dans laquelle venaient pour ainsi dire se refléter et se fondre toutes les nuances des passions qui animaient la foule suspendue aux lèvres de l'orateur?

« Le physique d'O'Connell, espèce d'Hercule à la tête intelligente, sa taille de près de six pieds, ajoutait encore à l'effet magique de ses harangues sur les masses.

« Le vide que laisse sa mort est immense, et l'on peut dire, dès à présent, que si ses fils héritent d'une partie de l'affection de l'Irlande pour son libérateur, aucun d'eux n'hérite de ses prestigieux talens et de son influence toute-puissante dans la verte Erin. »

Le Commerce se trompe sur les sentimens d'O'Connell pour la Jeune-Irlande, mais il rend d'ailleurs au libérateur la justice que l'histoire lui rendra:

« Daniel O'Connell vient de mourir à Gênes; le ciel de l'Italie n'a pu sauver l'illustre vieillard. Le grand agitateur s'est éteint loin de la terre qu'il nommait avec tant d'amour la verte Erin.

« Cet homme, à qui l'histoire réserve depuis longtemps une place parmi les bienfaiteurs pacifiques des peuples, était né dans la seconde moitié du siècle dernier. La Révolution française le surprit au milieu de nous, à Calais, où il achevait ses premières études. De retour dans sa patrie, Daniel O'Connell s'est livré, au milieu d'événemens très-divers, à la profession d'avocat,

dans laquelle il a su conquérir le rang le plus éminent. Mais l'œuvre glorieuse de la vie de Daniel O'Connell c'est l'affranchissement de l'Irlande et des catholiques anglais. A la suite d'une conquête et des guerres de religion, l'Angleterre n'avait pas fait une législation spéciale pour l'Irlande et les catholiques; elle les avait traités en ennemis, elle leur avait imposé un régime de vaincus. Daniel O'Connell, comme un autre Moïse, entreprit de sauver ses frères captifs. Ce fut un combat de plus de trente années. Mais enfin la raison et la justice ont triomphé des sectaires et de leurs antipathies. Daniel O'Connell a reçu la récompense de ses efforts: avant de mourir, il a vu ses frères en possession de l'égalité politique et civile.

« N'oublions pas de noter le caractère des grands travaux de Daniel O'Connell. La persévérance, le courage, l'habileté, la violence prudente étaient les moindres qualités de l'agitateur. Daniel O'Connell a dû surtout sa victoire à la générosité de son action: pour affranchir les catholiques, il a pris en main la cause de tous les opprimés d'Angleterre; pour obtenir un avantage en faveur des siens, il a combattu toutes les injustices. Daniel O'Connell a ainsi le plus puissamment suscité en Angleterre un libéralisme ardent et nouveau. Il a été avec ses amis une des forces du parti de la réforme, et depuis, l'appoint nécessaire à l'aide duquel les mesures les plus bienfaisantes ont prévalu. Daniel O'Connell a de la sorte conquis pour ses frères opprimés une liberté de laquelle ont profité les oppresseurs eux-mêmes.

« Mais c'est en Irlande que Daniel O'Connell a développé les ressources merveilleuses de son génie. Il y avait ici un peuple tellement exaspéré par l'excès des maux, qu'il était aussi difficile de le relever que de le contenir. Daniel O'Connell a su le réveiller, l'exciter, le constituer en puissance, sans lui laisser franchir un seul moment cette limite où la réclamation la plus courroucée, la plus emportée, la plus violente touche à la menace de l'insurrection. C'était là l'agitation, un prodige. Daniel O'Connell a su l'accomplir, non pas un jour, mais pendant plusieurs années, surtout depuis 1832 jusqu'à la dernière heure de sa vie. L'Irlande a dû à cette attitude sage et forte que son agitateur lui a imprimée le commencement de sa délivrance.

« Il est inutile de parler de cette magnifique éloquence qui était l'attribut de la parole de Daniel O'Connell. Simple, noble, trivial, ironique, emporté, maître de lui-même dans ses transports les plus violents, Daniel O'Connell s'élevait à l'expression de la poésie la plus éblouissante. Ce n'était pas l'orateur correct des terns antiques, c'était, au milieu des masses réunies, les âmes de ces masses qui prenaient tout à coup une voix pour faire éclater en tumulte tous les sentimens qui les agitaient. Et ce qu'il y avait d'étrange dans cette éloquence à l'inspiration éperdue, c'est que l'homme qui en avait le don savait emprunter, selon les circonstances, le langage le plus exact et le plus minutieux des affaires; cet orateur qui naguère pleurait, criait et riait en s'adressant à la nature, aux populations, s'il venait à parler devant une assemblée de praticiens retors, ne manquait pas de retrouver tous les expédients les plus subtils de son métier d'avocat. Il y a quelques années, Daniel O'Connell a vu se former en Irlande un parti qui se propose de faire entrer l'agitation irlandaise dans une phase nouvelle, plus active et plus exigeante. Daniel O'Connell, nous croyons le savoir, n'a point vu la formation de ce parti avec le chagrin d'un chef égoïste qui s'effraie à l'approche de son successeur. La grande âme de Daniel O'Connell était intérieurement satisfaite de ce que sa patrie, après un premier triomphe, s'appête à en obtenir un second. Les dispositions qui ont remplacé en Irlande l'œuvre de l'agitation ont annoncé à Daniel O'Connell l'heureuse nouvelle des forts travailleurs: le bon accomplissement de sa tâche immense. »

S'il faut en juger par l'article de la *Démocratie pacifique*, O'Connell n'aimait pas plus les harmonies et les mers de limonade que les radicaux réformistes et leurs souscriptions. La *Réforme* pense sans doute qu'O'Connell aurait dû sauver l'Irlande en acceptant les offrandes dont M. Ledru-Rollin s'offrait d'être le porteur, et la *Démocratie* semble croire qu'il a trahi la cause de sa patrie parce que son *fanatisme systématique contre les idées nouvelles* l'a empêché de faire de l'Irlande un vaste phalanstère. Écoutons la feuille fourrériste:

« La mort d'O'Connell laisse dans l'influence politique une place vide en Irlande, qui sera mieux remplie, nous l'espérons, par quelque homme plus avancé dans le mouvement des idées nouvelles de l'époque.

« Il a, nous n'en doutons pas, fait du bien par son agitation politique, depuis trente ans; mais, comme tous les hommes politiques de l'Europe, parvenus, en 1830, à posséder l'influence gouvernementale pour leurs idées de libéralisme bourgeois, il était tombé dans une espèce de fanatisme systématique contre les idées nouvelles qui se manifestent sur les questions sociales et l'organisation du travail. En 1842, il enjoignait à ses partisans de ne s'occuper que d'idées politiques, et de résister à tous les efforts faits pour introduire la discussion de la question sociale. Il s'est même oublié, dans sa colère de suprématie bourgeoise, jusqu'à conseiller à ses compatriotes de jeter à la rivière quiconque viendrait leur parler de questions sociales et d'organisation du travail.

« On comprendra facilement, d'après cela, que nous ne regrettons pas la mort d'O'Connell, bien que nous respectons sa mémoire pour le bien qu'il a fait dans son temps et à sa manière. Ayant fait sa tâche, il était devenu plutôt nuisible qu'utile aux développemens du progrès social et politique. »

Les rédacteurs de la *Démocratie*, qui entendent si bien la question sociale, auraient dû nous faire apprécier l'excellence de leurs *idées nouvelles*, en envoyant en Irlande une légion de missionnaires phalanstériens qui auraient pu, dans les circonstances critiques où se trouve ce pays et avec toute la li-

berlé dont on y jout, réaliser quelques-uns de leurs rêves. Les Irlandais n'eussent opposé aucune résistance à des hommes qui seraient venus les nourrir de petits pâtés.

Le *National*, qui n'a pas oublié l'incident dont le souvenir a inspiré l'article de la *Réforme*, ne pousse pas l'injustice à l point de méconnaître les grands services qu'O'Connell a rendus. Voici une partie de son article

« Il faudrait écrire tout un livre, l'histoire de l'Irlande depuis cinquante ans, pour donner une idée complète de la vie d'O'Connell. En écrivant ces lignes, où nous mêlerons des impressions personnelles à des souvenirs connus de tous, nous voudrions pouvoir faire apprécier cette grande figure sans en diminuer les proportions, et juger l'homme politique sans demander à ses actes un sens et une portée qu'il n'a jamais voulu leur donner.

« Daniel O'Connell est entré dans la vie publique à vingt-deux ans ; la mort seule l'en fait sortir au moment où il atteignait sa soixante-quatorzième année : les amis de sa gloire ont pu trouver que cette mort était tardive. S'il eût succombé, il y a cinq ans, sous les nouvelles persécutions des tories, dans cette prison où un peuple entier l'accompagnait, il aurait été, comme parle Bossuet, enseveli dans son triomphe. Sa destinée ne l'a pas permis : elle l'a frappé sur la terre étrangère, loin de cette verte Erin qu'il adorait ; et, pendant ces dernières années, où l'on voyait peu à peu s'affaiblir cette organisation puissante, l'Irlande, décimée par la famine, l'Irlande, victime résignée, n'avait plus la force de faire entendre les gémissements de sa douleur.

« Alors, de tous côtés, on se tournait vers cet homme qui tenait le peuple suspendu à ses volontés : on lui rappelait tant de discours pleins d'espérances, tant d'illusions entretenues par sa parole ; on l'accusait d'avoir, par ses transactions, paralysé tous les élans de courage, étouffé dans leur germe toutes les tentatives réelles d'affranchissement. On lui a demandé compte de l'incélément du ciel et de la saison malveillante, « Que nous manque-t-il donc ? s'écriait récemment un patriote de la Jeune-Irlande. Ni le sol, ni les bras, ni le cœur, ni l'intelligence. Tout cela est à nous au nom des droits éternels. Rien de tout cela ne nous appartient pourtant : et les violences de la conquête et la coupable faiblesse de ceux qui ont pactisé avec nos ennemis sont durer ce désordre impie, homicide, qui fait d'une nation de huit millions d'Irlandais le type des misérables parmi les peuples civilisés ! »

« L'amertume de ces plaintes tombait goutte à goutte sur le cœur d'O'Connell, dont le sang refroidi n'avait plus ces excitations énergiques par lesquelles il domina si longtemps en imposant la discipline. Il sentait lui-même que la virilité de ses plus beaux jours aurait à peine suffi pour faire face à une situation désespérée. Cet aspect de l'Irlande dont toutes les plaies étaient béantes, ces accusations qui semblaient faire tomber sur lui une part de la plus cruelle responsabilité ; les sermons hardis des jeunes Irlandais, qui le glaçaient d'épouvante, le sentiment de sa propre défaillance, tout est venu hâter ses derniers moments.

« Ne soyons pas injustes au point de méconnaître les grands services qu'il a rendus ; il n'a pas accompli sans doute une œuvre proportionnée à la puissance dont il jouissait, mais ce que nous aurions voulu de lui, il ne le voulait pas. On l'a souvent honoré du titre de tribun : il n'en eut jamais que les dehors, la haute stature, la force athlétique, la passion extérieure, les mots peut-être ; il n'en avait ni les instincts ni la résolution. Rien de plus commun que de se méprendre à ses apparences décevantes : le génie a ce rare privilège de tout comprendre, et l'on se figure qu'il éprouve des sensations profondes quand il ne fait que refléter celles d'autrui. C'est ainsi qu'O'Connell, devenu l'écho infatigable de douleurs qu'il n'éprouvait point, a passé pour un tribun du peuple, tandis qu'il fut seulement l'avocat puissant de la bourgeoisie. »

Le *National* reproche à O'Connell ce qui fera précisément son plus beau titre à la reconnaissance des peuples. Il a enseigné aux opprimés « à substituer à la lutte de minuit la lutte au grand jour, aux moyens violents les moyens légaux, aux vengeances du désespoir l'autorité que donne l'espérance. »

Le succès obtenu par le système de lutte constitutionnelle organisé par O'Connell en est la meilleure recommandation. Tant que l'Irlande a recouru aux moyens violents, aux luttes sanglantes, elle n'a fait que rendre plus lourd le poids de ses chaînes. Les luttes constitutionnelles, les résistances légales lui ont ouvert l'ère de la liberté, l'Irlande peut-elle hésiter entre ces deux systèmes ? Son histoire et l'histoire de tous les peuples n'élèvent-elles pas la voix pour proclamer la supériorité du système de résistance légale sur celui de la force brutale ? Quel conspirateur irlandais a jamais reçu de sa patrie le nom de libérateur, décerné à O'Connell, même de son vivant ? *Univers.*

CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR,

Quand il s'opère de grands changements dans un endroit, dans un village florissant et peuplé, vous aimez j'en suis certain à les insérer dans votre feuille, si connu dans ce pays. L'intéressant village de St. Ours en a été un exemple, non sans le rapport matériel et d'industrie, mais d'un côté tout-à-fait religieux pendant les quelques jours que Mgr. de Martyropolis a bien voulu passer au milieu de nous.

Le zèle pour le salut des âmes, le feu d'instructions fraternelles, la charité la plus tendre pour ramener les pécheurs à Dieu ; voilà ce que nous devions attendre de cet infatigable Pasteur qui a toujours eu tant de sollicitude pour

ses ouailles. Mais M. l'éditeur nous ne saurions vous dire l'intérêt tout particulier qu'il a pris pour cette paroisse, l'amour ardent qu'il montra pour ceux qui avaient le bonheur de recevoir pour la première fois leur Dieu ; la cause sacrée de la Tempérance qu'il a développée avec tant de zèle et de succès, tout cela a rempli nos cœurs d'une reconnaissance qui durera tous les jours et qui le prouvera nous l'espérons par l'exacuité avec laquelle nous suivrons les sages et paternels avis qu'il nous a donnés.

Malgré la pluie et les mauvais chemins, l'église était toujours remplie d'une foule attentive à la voix des prédicateurs, qui annonçaient au peuple de tristes et sévères vérités pour le coupable, si douces et si consolantes pour le juste.

L'église était parée, comme à ses plus beaux jours de fête et de réjouissances publiques. Des festons de verdure et de guirlandes de fleurs ornaient l'autel, plaisaient à la vue, jetaient par leur parfum une odeur suave et délicieuse... et pour l'ouïe ; si la musique n'est rien sans image ni sans interprétation elle a du, au milieu d'une foule agenouillée et priant dans toute la sincérité de leur cœur, renouveler dans l'âme certaines affections et la disposer à les recevoir. L'harmonie de l'orgue mêlé au chant, aux voix de jeunes filles, modulées par la sensibilité, accompagnées de voix humaines bien nourries, bien ménagées ; bien molleuses, le spectacle imposant d'un évêque, la variété et la grandeur des cérémonies religieuses, un grand concours de personnes autour des confessionnaux, s'humiliant devant Dieu dans l'espérance qu'il oubliera leur infidélité, tout cela remplissaient nos cœurs de sentiments, que l'on ne peut éprouver loin de ce théâtre imposant. Mais M. l'éditeur, vous n'avez là que le spectacle extérieur, et bien coutumier de la visite épiscopale d'un évêque, il faut que vous connaissiez le germe que Mgr. Prince a mis lui-même dans les cœurs des paroissiens ; et qui, nous l'espérons, fructifiera bien longtemps. Il y avait dans son discours, je ne sais quelle tranquille harmonie, je ne sais quelle douce lenteur, je ne sais quelle longueur de grâces qu'aucune expression ne peut rendre ; ce qu'il faisait éprouver n'était pas des transports, mais une succession de sentiments paisibles et ineffables. Aussi a-t-il été si bien écouté, et si bien compris que la paroisse en masse s'est approchée de la sainte table pour y puiser ces forces de l'âme et du corps si nécessaires pour combattre les assauts que nous avons à surmonter !...

Le nombre des communians, était au-dessus de 2,300 ; les jeunes personnes de la première communion, 102 ; celles qui reçurent le sacrement de Confirmation, 502, fruits des travaux et du zèle de notre estimable Curé.

Oh ! qu'il était beau et touchant à la fois de voir ces pécheurs pénitents s'approcher de la sainte table avec une crainte mêlée d'espérance et d'amour !...

Le souvenir de Mgr. Prince, nous suivra longtemps, il sera à jamais gravé dans nos cœurs.....
J. E. D.
St. Ours, 19 juin 1847.

LA RÉCENTE DISCUSSION DANS LE CONSEIL LÉGISLATIF.

L'attention du monde politique est encore toute occupée des débats qui viennent d'avoir lieu dans le conseil. Ces débats auront un grand retentissement dans le pays, autant par l'importance du sujet, que par celle de quelques uns des orateurs qui y prirent part et des faits nouveaux surgis du milieu de cette discussion. Durant ces deux séances du conseil, les dernières pièces du procès que l'on fait aujourd'hui au ministère le plus incapable et le plus fourbe, ont été rassemblées et mis en ordre. Maintenant le pays peut juger. Le discours de M. Caron a déchiré les derniers voiles qui cachaient à nos yeux toute la malhonnêteté, toutes les turpitudes de l'administration. M. Caron, avait tout fait pour rendre service à notre administration et effectuer un rapprochement, ou plutôt une nouvelle combinaison ministérielle et quel traitement lui a-t-on fait subir, pour sa bonne volonté ; ses troubles et ses efforts ? On lui a tendu un honteux guet-à-pens, en cherchant à le faire entrer dans l'administration avec deux de ses amis, sans lui laisser connaître le septième personnage, qui viendrait s'asseoir à la table du conseil.

Une chose m'a surtout frappé dans le discours de M. Caron, dit le correspondant du *Canadien* ; c'est lorsqu'il a dit que jusqu'à présent lord Elgin était demeuré dans les limites de la constitution, mais qu'il en sortirait certainement s'il persistait à garder plus longtemps un ministère qui n'a la majorité ni dans l'une ni dans l'autre chambre. Retranchant en effet les voix des ministres eux-mêmes qui ne doivent pas compter, l'administration a été battue dans l'assemblée par 6 voix de majorité, et dans le conseil par 3. Osera-t-on dire que le souverain en Angleterre garderait un seul instant des ministres dans une position aussi abjecte ? Devant de tels faits, il est impossible et inutile de vouloir se retrancher derrière une fiction que l'on dément soi-même ; et le gouverneur, s'il ne prend de suite un parti, se prépare déjà des difficultés plus formidables qu'il ne l'imagine. Qu'il n'oublie point le sort des Grag, des Dalhousie, des Sydenham et des Metcalfe !

L'hon. M. Caron a raison. Il est tems pour le représentant de Sa Majesté d'interposer la prérogative royale et de faire cesser un système aussi anormal et inconstitutionnel que celui que nous avons depuis un an. Il n'y a rien dans ce système qui ressemble à la vie régulière d'un gouvernement représentatif. Il y a des ministres mais point de ministère, aucune pensée directrice pour conduire les affaires et veiller sur les intérêts publics. Les

hommes au pouvoir, incapables de rien faire de bon, ne sont occupés que des moyens de prendre pour garder leurs places et perpétuer ce chaos. De là la corruption, les intrigues, les moyens bas et honteux employés durant la vacance pour gagner l'appui de quelques noms Canadiens-Français ; de là encore l'apparition récente sur l'horizon ministériel des astres inconnus nommés Cameron, Badgley, McNab et Turcotte, de là tous ces actes d'impudence et de désespoir dont nous sommes chaque jour les témoins.

Le système est évidemment à bout de voie ; il se meurt du mal de la corruption qu'il a voulu inoculer au pays. Lord Elgin doit s'être aperçu à l'heure qu'il est, que le cabinet ne possède pas la confiance du pays, que ce qui se passe en ce moment, est tout bonnement la fin d'une situation épuisée, d'un système décrépît, d'un parti aux abois. Que l'administration, cette semaine, obtienne ou non de la chambre un nouveau vote de confiance, ajoutés à ceux qu'elle a déjà obtenus par des majorités illégales et fictives, les jours de sa puissance n'en sont pas moins comptés. La crise dans laquelle le pays se trouve depuis si longtemps ne finira que par l'avènement d'une administration saine, entièrement renouvelée qui donnera satisfaction aux besoins de réformes qui tourmentent notre société. Les circonstances ne sont pas assez prospères pour ajourner indéfiniment cette satisfaction et il y a peut-être une haute imprudence à laisser se grossir encore l'avalanche du mécontentement et de la colère publique. *Revue Canadienne.*

LA SESSION PARLEMENTAIRE.

Voilà tantôt trois semaines que le parlement siège et l'administration n'a rien fait. Les ministres sont absorbés par leur travail de captation individuelle, et n'ont plus le tems d'administrer les affaires du pays. C'est à peine s'ils peuvent répondre aux questions qu'on leur pose et donner quelques informations à la chambre.

L'attitude de l'opposition est pleine de dignité et de réserve. Ses membres ne peuvent croire à la permanence au pouvoir d'hommes qui pour passer la moindre mesure ont besoin de supplier leur appui et de se mettre à leurs genoux.

Ajouter toutes les questions voilà la politique du cabinet.

Preuves :—M. Scott a demandé vendredi dernier si on se proposait de faire quelque chose durant cette session pour indemniser la Fabrique de St. Eustache. La question n'est pas nouvelle. *Pourtant on ne sait pas !*

M. Chabot demande quand on va remplir la place de solliciteur-général, laissée vacante par M. Taschereau, et si le nouveau solliciteur aura une place dans le conseil et un siège dans la chambre ? *On ne sait pas !*

La question de l'élection de Simcoe qui devait être discutée la semaine dernière est remise d'un jour à l'autre pour gagner du tems.

M. LaTerrière demande en vain quelque chose pour ses constituans du Saguenay, l'administration qui a fait tant de promesses aux habitans du Saguenay, n'a encore rien fait pour eux.

M. Chalmers parle d'introduire un bill pour donner au gouvernement le droit d'empêcher l'exportation des grains hors du pays, si cette mesure de sûreté devenait nécessaire, l'administration devrait se charger d'une telle mesure. Mais si l'administration ne veut rien faire ?

Hier soir un bill introduit par M. Cameron le solliciteur-général, pour amender la loi du douaire en H. C. a été renvoyé par 33 voix contre 11. MM. Sherwood et McDonald ont voté contre leur collègue ministériel ! *autant pour l'entente cordiale.*

M. Aylwin a fait motion, hier soir, qu'un comité de neuf membres fut nommé pour s'enquérir de l'état des choses à la Quarantaine (Gross Isle). Il avait déjà demandé à voir les documents touchant cette station. Ce jour il insistait sur sa motion, parce que le sujet lui-même était pressant. Il voulait savoir s'il n'y avait pas moyen d'améliorer encore le sort des pauvres émigrans. M. Sherwood dit que les papiers n'étaient pas produits, parce qu'on n'avait aucune objection à la nomination du comité en question, qui fut nommé comme suit : MM. Aylwin, Boulton, Cayley, Chauveau, Christie, Dewitt, Moffatt et Murney.

Une courte discussion eut lieu à propos du bill de M. Christie pour rendre la commutation des terres en roture obligatoire en certains cas. Le bill fut référé à un comité spécial.

Nous ne croyons pas que le vote de non confiance que M. Scott doit proposer soit pris en considération ce soir. La chambre s'ajournera, sans doute de bonne heure. On nous dit que les ministres dînent chez Son Excellence, et la Comtesse d'Elgin veut cercle général. *Rev. Canad.*

REQUÊTE DU CLERGÉ DES DIOCÈSES DE QUÉBEC ET DE MONTRÉAL.

AUX HONORABLES CHEVALIERS, CITOYENS ET BOURGEOIS REPRÉSENTANT LES COMMUNES DU CANADA, ASSEMBLÉES EN PARLEMENT PROVINCIAL.

L'Humble Requête des Prêtres soussignés, Membres du Clergé Catholique des Diocèses de Québec et de Montréal, comprenant celle partie de la Province ci-devant appelée Bas-Canada.

EXPOSE RESPECTUEUX :

Qu'ayant lieu de croire que Votre Honorable Chambre durant la présente Session, prenant en considération les moyens les plus propres à avancer l'instruction publique en cette Province, s'occupera de nouveau de l'important sujet de l'appropriation des biens du ci-devant Ordre des Jésuites, vos Pétitionnaires doivent insister respectueuse-

ment sur le droit qu'a l'Eglise Catholique du Bas-Canada de réclamer ces biens pour les employer à leur destination première :

Que les sentimens et les opinions exprimés à ce sujet dans la Requête présentée à Votre Honorable Chambre durant la dernière Session du Parlement par nos Seigneurs les Archevêque et Evêques des diocèses ci-dessus mentionnés et dans le mémoire qui accompagnait cette Requête, sont partagés par vos Pétitionnaires et par toute la population catholique dont les sentimens et les desirs à cet égard sont très-connus de vos Pétitionnaires :

Que vos Pétitionnaires considérant que Votre Honorable Chambre, dans sa dernière Session, n'a approprié que pour une année seulement, le revenu de ces biens, dans le but, sans doute, de mieux connaître les vœux et les intentions du Clergé et du peuple catholiques de cette Province, croient devoir représenter à Votre Honorable Chambre, que toute appropriation de ces biens qui tendrait à les diverger de leur destination première, serait pour eux un sujet d'affliction profonde :

Que la demande de vos Pétitionnaires était fondée sur un sentiment de justice envers le peuple confié à leurs soins, ils se croient obligés de jurer, dans cette occasion, à tout le respect dû au Gouvernement et à la Législature du Pays, une fermeté et une persévérance proportionnés à l'importance de la mission qui leur est échue.

Pourquoi vos Pétitionnaires supplient Votre Honorable Chambre de prendre leur Requête en sa favorable considération, et d'adopter les mesures que dans sa sagesse elle croira convenables, pour approprier les biens du ci-devant Ordre des Jésuites à l'accomplissement des objets auxquels ils ont été originairement destinés.

Et, comme par devoir, vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.
Juin, 1847.

BULLETIN.

Charité catholique ; Œuvre de St. François Régis. — Encore un vol sacrilège. — Le faubourg St. Antoine à Paris. — Nouvelles diverses.

— La société de St. François Régis, établie en France depuis une vingtaine d'années, a pour objet le mariage civil et religieux des pauvres qui vivent dans le désordre ; les admirables résultats de cette institution se manifestent chaque jour davantage. On en peut juger par ce compte-rendu des œuvres de la société, seulement à Paris :

Depuis 1826, époque de sa fondation, jusqu'au 1er. janvier 1846, la société a reçu 15,463 ménages, vivant dans le désordre, et a ainsi travaillé à ramener à la religion 30,926 individus. On évalue à plus de douze mille le nombre des enfans naturels qui, pendant ce même espace de tems, ont reçu le bienfait de la légitimation. Dans le cours de l'année 1846, la société a fait marier douze cent quarante-huit ménages, et a assuré à mille trente-sept enfans l'avantage de la légitimation.

— L'église de Leyviller (Moselle) a été dernièrement le théâtre d'un vol aussi hardi que révoltant :

Des malfaiteurs s'y sont introduits par la fenêtre, à l'aide d'une planche de coreuil détérré deux jours auparavant, ont forcé le tabernacle, enlevé le St. Ciboire avec les hosties consacrées et les ont répandues sur le cimetière contigu à l'église.

Ngr. l'évêque de Metz, informé de cet attentat, a chargé M. l'archiprêtre du canton de faire, sur les lieux, amende honorable de l'injure faite à la religion et à son auteur.

— Le faubourg St. Antoine et les quartiers environnans de Paris renferment plus de 60,000 Allemands employés dans les fabriques et les ateliers qui abondent dans cette partie de la capitale. Privés des secours de la religion, faute, pour la plupart, d'entendre assez le français, ces ouvriers ont adressé une pétition à Mgr. Bonnamie, archevêque de Chalcédoine, en le priant d'intervenir, pour que, dans une église catholique du quartier, le service divin et la prédication soient faits par des prêtres de la congrégation de Piepus, allemands ou parlant la langue allemande. Dans sa louable sollicitude pour les intérêts moraux des classes ouvrières, Mgr. Bonnamie a déjà obtenu qu'un service spécial pour les Allemands soit fait provisoirement dans l'église de Ste. Marguerite ; mais on pense qu'une paroisse catholique allemande ne tardera pas à être établie d'après les idées de Mgr. l'archevêque de Chalcédoine vient de développer dans un mémoire adressé aux autorités civiles et ecclésiastiques de la ville de Paris.

— On lit dans *l'Ami de la Religion* :

« Deux RR. PP. Jésuites, MM. Cayong et Fritsh, l'un ministre au collège de Brique, l'autre professeur de rhétorique à Sion, viennent de partir pour les missions du Canada. »

— On écrit de Gènes que le corps d'O'Connell, après avoir été embaumé, a été déposé dans un cercueil de plomb, renfermé lui-même dans un cercueil de bois dur. Le mercredi 19 mai, il a été transporté à l'église paroissiale della Vigne, où ses obsèques ont été célébrées. Une affluence considérable remplissait l'église ; une enceinte avait été réservée aux invités. Tous les consuls, sauf celui d'Angleterre, étaient présens ; le consul des Etats-Unis assistait à la cérémonie en

grand costume. Le corps sera déposé dans une chapelle ardente jusqu'à sa translation en Irlande.

—Le roi Jérôme, frère de l'Empereur, a fait déposer sur le bureau du président de la chambre des députés en France, par M. Odilon Barrot, une pétition dont nous extrayons les lignes suivantes :

« Messieurs,

« La mort a frappé tous les frères de l'Empereur, sauf un seul qui vient s'adresser aujourd'hui à la France par ses représentants.

« A la fin de ma carrière, sur le bord de la tombe, je viens remplir un devoir sacré, un devoir de citoyen et de père, en faisant tout ce qui dépend de moi pour retrouver une patrie que j'aime par dessus tout, en ne reculant devant aucune démarche pour y faire entrer mes enfans et les mettre à même de servir leur pays. C'est la première fois depuis que j'ai quitté le champ de bataille de Waterloo, que je m'adresse au pays. Si je ne l'ai pas fait plus tôt, c'est qu'avant des frères, je n'étais pas seul arbitre de ma conduite ; c'est qu'enfin je croyais que le tems amènerait enfin cette réparation.

« Je déclare ici de la façon la plus formelle et sous la foi de mon honneur que jamais, en aucun tems, de près ni de loin, moi ou mes enfans, n'avons été mêlés aux dissensions politiques de la France.»

« Citoyen, soldat ou roi, comme proscrit ou exilé, j'ai toujours été prêt à faire tous les sacrifices, hormis celui de renoncer au culte de la patrie. M'empêchez-vous de mourir en France, au milieu de mes concitoyens, de mes anciens frères d'armes ? me refuserez-vous la consolation de guider mes fils dans les services qu'il peuvent rendre à leur pays ? sera-t-il constaté enfin que jamais justice ne me sera rendue, par la seule raison que je suis le frère de l'Empereur.»

—Les journaux anglais annoncent la nomination de lord Clarendon comte lieutenant d'Irlande, par suite de la mort de lord Basborough. Le comte de Clarendon est le même qui a été ministre en Espagne sous le nom de Georges Villiers. Il était ministre du commerce et il est remplacé dans ce poste par M. Labouchère. Il reste à pourvoir à la place laissée vacante par M. Labouchère, celle de secrétaire-d'Etat d'Irlande. Les journaux anglais ne désignent encore aucun nom.

Lord John Russell a déclaré, à cette occasion, que le gouvernement n'avait pour le moment aucune intention de changer la nature des fonctions du vice-roi d'Irlande.

—On lit dans les journaux anglais du 13 mai :

« Un grand nombre de personnes de la haute aristocratie et de propriétaires, ont signé une circulaire où il est dit : « Profondément touchés de la tristesse qui règne parmi un grand nombre de nos compatriotes en Angleterre et en Irlande, par suite du manque des subsistances nécessaires, et remarquant que les prix des alimens augmentent, nous croyons devoir nous engager à réduire dans nos familles, autant que cela pourra se faire, la consommation du pain et de la farine, et nous demandons la coopération de tous ceux qui peuvent nous aider dans la crise actuelle. » Parmi les signataires de cette circulaire, en compte les ducs de Bedford, Grafton, Norfolk et Rutland, le marquis d'Exeter, les comtes Fortescue, Spencer, Zetland, Clarendon, Fitz-William, Radnor, les lords Lyttleton, Brougham, etc.»

—Il semble que l'affreuse misère qui dévore l'Irlande ait épuisé toutes les formules de l'horreur et de la pitié, et pourtant chaque jour cette détresse revêt quelque aspect nouveau comme pour réveiller les sympathies éteintes par tant de récits navrants : « A Ballinskellys, dit une correspondance de Dublin adressée au *Times*, un cheval appartenant à un fermier, après avoir transporté une charge de farine, est tombé mort de la fièvre. Un combat terrible s'est engagé autour de cette charogne. Elle a été dépecée séance tenante par les affamés, qui en ont emporté chez eux les lambeaux et les ont salés pour s'en nourrir.»

« La famine, dit de son côté le *Cork Reporter*, est le meilleur sergent recruteur, et nous avons vu hier à Cork une douzaine de jeunes gens qui allaient subir la visite médicale avant d'être admis dans un régiment. Sur leurs figures amaigries, dans leurs regards désolés, on lisait toute une histoire de misère : les uns étaient sans souliers, les autres sans chemise, tous étaient d'ailleurs de robustes paysans qui,

naguère encore, jouissaient d'une douce aisance au foyer domestique.»

—La chambre des lords est revenue sur un de ses derniers votes et a rétabli dans sa forme primitive la loi des pauvres d'Irlande.

—La situation se complique en Orient. Le gouvernement ottoman mettant à exécution les mesures qu'il avait annoncées, vient de retirer l'*exequatur* à tous les consuls de Grèce résidant en Turquie. Les préparatifs de guerre continuent à Constantinople. L'attitude du gouvernement grec n'a pas changé, et la note décidément hostile de la Russie ne paraît pas avoir en rien diminué la fermeté.

On écrit d'Athènes, le 2 mai :

« Notre différend avec la Porte-Ottomane ne prend pas une tournure favorable. Avant-hier, M. Argyropoulos est revenu de Constantinople. Le gouvernement turc a résolu de ne plus reconnaître le pavillon national grec et de suspendre de leurs fonctions tous les consuls grecs dans l'empire, de défendre le cabotage, d'entraver le commerce et l'industrie des sujets grecs, et même d'interdire l'achat de bois de construction pour les navires et des blés pour des sujets grecs.»

—Toutes les lettres de Gallicie font de ce malheureux pays un tableau pitoyable ; 75,000 hommes ne suffisent pas pour y maintenir la sécurité, et tous les corps indistinctement y font l'office de la gendarmerie.

—Maria de Gollyna, un roi africain, a adressé à la reine d'Espagne une lettre dans laquelle il lui donne le nom de *sœur*, et l'assure de ses vives sympathies pour elle et pour tous les Espagnols, qui sont, dit-il, les seuls étrangers auxquels il permette de séjourner dans ses vastes Etats. Dans cette lettre, assez curieuse du reste, il demande à Sa Majesté un chapeau à cornes orné d'un très-grand plumet rouge, un habit avec deux queues très-longues, une canne avec une pomme d'or de la grosseur d'une orange, et un pantalon rouge avec un galon large en or. Sa Majesté a résolu d'envoyer au roi africain tout ce qu'il demande, et d'y joindre un manteau d'écarlate avec un galon d'or autour du cou.

ŒUF MERVEILLEUX.—Il y a quelques années ces espèces d'œufs étaient assez communs. On dit que dernièrement on a trouvé dans une certaine paroisse de ces œufs qui annonçaient des prophéties terribles concernant la fin du monde. Or pour obvier à la fourberie des uns et tranquilliser les autres, voici le procédé dont on se sert pour écrire sur les œufs :

Trempez une plume dans du suif bien chaud, écrivez ou peignez sur votre œuf ce que vous voudrez ; ensuite trempez-le dans du vinaigre bien fort, pendant l'espace de trois ou quatre heures en sorte qu'il en soit recouvert ; après quoi retirez-le et mettez-le tremper dans de l'eau froide, lavez-le bien, ayant soin d'ôter le suif légèrement. C'est ainsi qu'on peut se procurer de ces œufs merveilleux dont on abuse si souvent pour effrayer les bonnes gens. On peut employer d'autres moyens chimiques et d'écrire et de peindre sur les œufs.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

—S. S. le Pape Pie IX, par billets de la secrétairerie d'Etat en date du 2 mai, a daigné nommer :

Préfet de la sacrée congrégation du Concile, S. Em. le cardinal Ostini
Préfet de la sacrée congrégation des Evêques et Réguliers, S. Em. le cardinal Orioli.

Préfet de la sacrée congrégation de Indulgences et des Saintes-Reliques, S. Em. le cardinal Asquini.

Par un autre billet de la secrétairerie d'Etat accompagné d'un bref pontifical, Sa Sainteté a daigné nommer visiteur apostolique des hôpitaux Saint-Jacques et Saint-Gallien, pour le spirituel comme pour le temporel, S. Em. le cardinal Mattei.

Un autre billet nommé Mgr. Gentili, archevêque de Tiane, aux fonctions de secrétaire de la sacrée congrégation de l'*Examen* des évêques.

FRANCE.

—Le compte-rendu des aumônes recueillies et distribuées en 1846 pour l'œuvre si sainte de la Propagation de la Foi, présente une diminution sur le chiffre des recettes. Ce mouvement rétrograde ne s'explique que trop par les circonstances dans lesquelles se trouvent presque toutes les contrées de l'Europe, et nous devons nous féliciter de ce qu'il n'a pas été plus sensible. Car les calamités publiques présentent

surtout sur les classes pauvres de la société, et ce sont celles qui fournissent à l'œuvre ses plus nombreux souscripteurs.

D'un autre côté néanmoins, si nous pouvions entrer dans le détail, que de généreux efforts n'aurions-nous pas à signaler ! C'est la Belgique qui, malgré la misère à laquelle est en proie une partie de ses provinces, nous envoie une somme qui atteste des efforts généreux et toujours croissants ; ce sont les catholiques de la Prusse ; ce sont les diocèses de la Sicile augmentant la quotité de leurs dons ; c'est l'Irlande trouvant encore dans son sein épuisé une abondante aumône, car il n'est sacrifice qui lui coûte quand il s'agit de défendre ou de propager la foi ; c'est la France, malgré ses souffrances et de nombreux appels à la charité de ses habitants, apportant une offrande plus large que par le passé ; c'est le zèle enfin de tant de chrétiens de diverses contrées de la terre qui ont soutenu l'œuvre de leur coopération active, et qui l'ont empêchée de décroître davantage. Ils ont compris que, malgré vingt-cinq ans d'existence, l'œuvre de la Propagation de la Foi ne faisait en quelque sorte que commencer, parce qu'en raison même de sa durée, l'horizon qu'elle embrasse recule et semble s'agrandir chaque jour.

WURTEMBERG.

— Il nous est pénible d'avoir à fixer sans cesse notre attention sur les menées anti-catholiques du gouvernement wurtembergeois. En ce moment, nous apprenons que, contrairement au vœu de toute la faculté théologique de Tubingue, le ministère de l'instruction publique songe à y introniser M. Rheinfeld, curé d'Obernarchthal, qui n'a encore acquis que le triste renom de collaborateur et d'ardent propagateur des *feuilles libérales* du docteur Pfanz, si mal famées auprès des catholiques. Nous nous trompons, il est aussi l'auteur d'un écrit intitulé : *Les droits paroissiaux*, écrit attentatoire à la juridiction épiscopale. L'on compte lui livrer l'enseignement de l'histoire ecclésiastique, qu'on enlèverait au respectable professeur Hefelly, qui depuis onze ans la professait dans un esprit tout catholique. Les choses, en fait d'enseignement théologique, en sont venues à ce point, que les pères de famille s'opposent à la vocation ecclésiastique de leurs fils, de peur de les exposer à la maligne influence des mauvaises doctrines. — *Ami de la Rel.*

NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

L'Éducation du peuple. — Parmi les sujets qui doivent occuper maintenant l'attention des mandataires du peuple, il en est aucun qui soit plus digne de considération que celui de l'éducation. De lui dépend l'avenir du pays, sa prospérité, son bien-être, son bonheur. — Il faut que le peuple Canadien soit instruit et éclairé ; autrement il deviendra la proie des populations étrangères, que l'émigration jette sur nos rivages. Il n'y a que l'éducation qui puisse le rendre capable de lutter avec elles d'exploiter les immenses ressources du pays, d'améliorer son système de cultures, d'établir des industries, d'augmenter ses richesses.

En présence de ce grand besoin de nos populations, nous voyons avec beaucoup de satisfaction que les membres de notre Législature paraissent bien déterminés à insister sur l'exécution de la loi d'éducation. C'est ce que nous avons pu constater la semaine dernière, dans un débat intéressant qui a eu lieu dans la chambre à propos d'une motion faite par M. Laurin. Cette motion tendait à faire nommer un comité afin d'examiner les pétitions des habitants de quelques paroisses du district de Québec contre la loi d'éducation, et suggérer des amendements nécessaires à M. Laurin dans le cours de ses remarques à prétendu que cette loi, telle qu'elle est aujourd'hui est impraticable ; nous croyons cette prétention exagérée, et avons vu avec plaisir la motion repoussée par la Chambre à l'unanimité, M. Laurin se trouvant seul sur la division à voter pour.

M. LaFontaine a élevé la voix énergiquement contre la proposition et le pays lui en saura gré. Nous sommes d'opinion avec le savant Monsieur que la Chambre elle-même doit prendre connaissance des plaintes articulées par certaines localités contre la loi d'éducation ; que l'administration doit prêter main forte à son exécution et proposer les amendements dont elle peut avoir besoin. C'est l'impérieux devoir du ministère de prendre l'initiative en cette circonstance, afin de prouver au pays qu'on veut vraiment qu'un bon système d'instruction élémentaire soit établi permanently.

Jusqu'à aujourd'hui il y a eu du bouche dans la conduite de l'administration à ce sujet. On peut bien lui reprocher de l'indifférence et peut être encore quelque chose de plus. Des magistrats dans quelques campagnes ont cherché à entraver l'exécution de la loi par toutes sortes de mesures ; l'exécutif informé de cela n'a rien fait pour arrêter le mal. Témoin M. A. B. Papineau de St. Martin. C'est pourtant le cabinet qui a suggéré la cotisation forcée, et dans le temps, nous ne l'en avons pas blâmé et nous ne l'en blâmons pas encore ; mais au moins devrait-il prendre la responsabilité de ses actes. Au contraire que n'a-t-on pas fait ou laissé faire pour faire peser la responsabilité sur d'autres épaules ? N'a-t-on pas laissé des amis et partisans de l'éducation, parcourir les campagnes, en prêchant aux habitants l'opposition à la loi ? Qui ne se rappelle l'adresse du ci-devant solliciteur général Taschereau aux électeurs de Dorchester dans laquelle il se déclarait opposé aux taxes ? A l'heure qu'il est, on nous dit que M. Turrot se sert des mêmes moyens auprès des électeurs de Champlain. Est-ce que l'administration, si elle était sincèrement attachée aux intérêts du peuple, ne

devrait pas répudier ces actes dont elle devient solitaire ? Si elle ne le fait pas, c'est qu'elle ne veut pas l'exécution d'une loi qui est son ouvrage. Nous ne prétendons pas dire que cette loi ne doit pas être amendée. Au contraire, nous croyons qu'elle a besoin d'amendements et qu'il faut se hâter de les faire, mais l'esprit de la loi et du système par elle établi doit rester le même, le changer serait très-mal. En législation, l'incertitude ne vaut rien, si vous changez aujourd'hui ce que vous avez fait hier, vous accoutumez le peuple à ne plus croire à la bonté et à l'efficacité de vos lois. *Rev. Can.*

Emigrés. — Il y a maintenant 850 malades aux *shels*. Il en meurt à peu près 20 par jour. La situation de ces pauvres malheureux est améliorée depuis quelques jours. Le gouvernement fait les avances requises. Nous ne sommes qu'au commencement des maux que l'émigration va nous apporter, que sera-ce dans les grandes chaleurs !

— La température nous alarme, la pluie est incessante, l'humidité a déjà fait pourrir des champs entiers de patates, et à moins que le temps ne change, nous pourrions être exposés avant la fin de l'année, aux horreurs de la disette.

— Les citoyens de Québec, à la tête desquels se trouvent l'évêque anglican de Montréal, Mgr. de Sydmie, et plusieurs autres membres influents du clergé, viennent de prier Son Honneur le Maire de convoquer une assemblée publique, aux fins de prendre en considération la malheureuse condition où se trouvent les émigrés, et de voir s'il n'y aurait pas moyen d'organiser une Association qui aurait pour fins de leur porter secours et assistances. M. le Maire appelle en conséquence une assemblée des citoyens de Québec pour le mardi prochain, à 3 heures de l'après-midi. *Journal de Québec.*

— Il paraît certain que M. Lemieux a accepté la candidature à l'élection du comté de Dorchester.

— Nos lecteurs apprendront avec un bien vif intérêt que les résolutions que nous avons publiées dans un précédent numéro comme devant être proposées au conseil législatif par l'honorable John Neilson, ont été votées par une majorité de 11 voix contre 10. Les honorables messieurs qui composent cette noble majorité sont MM. Garon, Sullivan, Joliette, Ferguson, Bruneau, Ferrier, Roy, Irving, Massue, de Boucherville et Neilson. Après une démonstration semblable d'un corps aussi respectable que la chambre haute, qui dit assez clairement que le pays ne saurait être plus longtemps gouverné par l'administration actuelle, sans de grands dangers, en face, disons-nous de la position forte des libéraux dans la chambre, il est à espérer, que MM. Daly & cie se retireront, ou bien que le gouverneur leur ouvrira la porte, s'ils sont sourds au point de ne pas entendre la voix du pays entier qui leur dit de se retirer. *Idem.*

— On lit dans le *Canadien* du 23 courant :

« Le nombre des malades à la Grosse-Isle, d'après un rapport du surintendant, en date de lundi, est de 2195, dont 1935 dans les hôpitaux et 260 à bord des navires. Il en est mort 199 durant la semaine dernière.

« A l'hôpital de la marine le nombre des malades dépasse 500 ; nous ne connaissons pas exactement le chiffre des décès, mais il paraît que la proportion en est très faible comparée à celle de la quarantaine.

« L'état sanitaire de la ville est en général très-satisfaisant, le nombre des malades n'étant pas plus considérable que dans les autres années ; le quartier Champlain seulement compte un certain nombre de personnes atteintes de fièvres qui n'ont pourtant pas un caractère épidémique, mais qui sont dues à l'encombrement d'une foule d'individus n'observant pas la plus grande propreté, dans des espaces étroits, malsains, humides, peu aérés. Le bureau de Santé devrait veiller à ce quartier surtout avec la plus grande vigilance ; car il est le rendez-vous naturel des émigrés qui recherchent leurs compatriotes. Heureusement, l'on n'a pas eu encore de grandes chaleurs ; mais il serait dangereux d'attendre leur arrivée pour prendre les mesures que dicte la prudence. »

— Une assemblée générale des électeurs du comté de Dorchester a dû se tenir hier à St. Henri. On parle de plusieurs candidats que nous ne nommerons pas de crainte de faire rire le public à leurs dépens. *Canadien.*

ESPAGNE.

— *La Prensa* journal publié à Madrid, annonce que la reine aurait ordonné de retirer les clefs de chambellan aux gentilshommes de la maison royale qui n'ont pas assisté au baise-main d'Aranjuez, et ont, par cette manifestation négative, témoigné qu'ils embrassaient le parti de l'époux de S. M.

— Des lettres de Madrid, du 21, annoncent que la reine s'était décidée à rentrer à Madrid le 24. La crise ministérielle se trouve ainsi ajournée. Le roi, de son côté, devait revenir à Madrid, Chacun des deux époux continuera probablement de rester dans ses appartements particuliers ; mais au moins ils seront réunis sous le même toit.

— A la date du 17 mai, on disait à Madrid que le roi devait rentrer très-prochainement dans cette capitale, mais sans s'être rendu auparavant à Aranjuez, comme l'eussent désiré les ministres. MM. Pacheco et Mazarredo étaient venus d'Aranjuez pour se réunir en conseil avec les autres ministres ; ils devaient retourner le lendemain à leur poste auprès de S. M. Le général Rodil était arrivé à Madrid la veille, et le général Noguera avait dû arriver le 16 à Cadix. On sait que ces deux généraux étaient émigrés depuis la chute d'Espartero. L'état de siège avait été levé à Séville, et la tranquillité y était parfaitement rétablie.

La reine doit revenir à Madrid le 23, l'absence de S. M. ayant donné lieu à des commentaires qu'il importe de faire cesser.

Le roi se plaint d'être privé de toute autorité, même dans l'enceinte du palais, et laisse entendre que le soin de sa dignité personnelle exige qu'il ne se résigne pas à une position sans influence et sans prestige. D'un autre côté, ceux qui connaissent le caractère de la reine disent qu'elle ne cédera rien de ses prérogatives.

La crise ministérielle est suspendue. M. Bulwer travaille activement à ruiner toutes les chances de Narvaez.

PRUSSE.

— La question de la nationalité polonoise a été soulevée dans le sein de la diète prussienne, le 9 mai. Plusieurs députés du grand-duché de Posen avaient adressé à l'assemblée une pétition ayant pour objet le maintien de la langue et de la nationalité polonoises. Le maréchal de la diète avait commencé par repousser cette pétition, comme ne présentant qu'un intérêt de province.

La diète a été d'un autre avis et elle a décidé, à une forte majorité, qu'en rejetant la pétition, le maréchal avait interprété le règlement. Le maréchal a déclaré alors que, d'après le vote de l'assemblée, il solliciterait une décision supérieure ; en d'autres termes, qu'il en référerait au roi.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

(Débats sur l'Adresse.)

(Suite du discours de M. Aylwin.)

Il y a deux de ces questions sur lesquelles il est absolument nécessaire que la chambre reçoive des informations. — C'est la liste civile et l'usage de la langue française — et cependant je ne vois rien dans le discours à ce sujet. Je ne veux pas affecter de considérer ce discours comme ayant été écrit par l'Administration. Il a été écrit, sans aucun doute, par Lord Elgin ; et je pense qu'il est bon et convenable, et qu'il indique le parti que devra prendre Son Excellence. Il montre que ce Gouverneur prendra la même position que Lord Cathcart, c'est-à-dire, celle de ne prendre aucun parti ni pour ni contre Son Conseil. Si son prédécesseur avait suivi le même système, sa vie eut été moins pénible ; et je veux ici pour un moment payer un tribut à la mémoire de Lord Metcalfe. Quoique j'aie été un des adversaires de sa politique, je n'ai jamais manqué d'admirer le courage avec lequel il a suivi sa marche, malgré les difficultés de tout genre qu'il a rencontrées. J'ai admiré sa détermination et son énergie, et la force d'âme avec laquelle il n'a cessé de lutter, pour ce qu'il croyait sans doute être juste (appl.). Mais si ce Gouverneur était rappelé à la vie, je suis certain qu'il ne suivrait point la même marche. Il verrait que le résultat de tous ses efforts a été de mettre le *family compact* au pouvoir. Si la conteste avait existé entre le *family compact* et la dernière administration, le peuple du Haut-Canada n'aurait-il pas traité ce pacte comme il l'a déjà traité si souvent ? Quelle étrange piéce de marquetorie est l'administration actuelle ? Personne ne connaît le Procureur-Général du Bas-Canada. La place de Solliciteur-Général est offerte à un individu qui fera une curieuse figure à côté du Procureur Général, du Receveur-Général et du Solliciteur Général du Haut-Canada. Ce sera une curieuse chose que de le voir figurer entre le Receveur-Général et la mine de courtier, et le Solliciteur-Général du Haut-Canada, encore plein des aménités de la vie collégiale, il y aura sans doute beaucoup de bonheur entr'eux. L'hon. membre pour Kingston n'est pas un admirateur de *family compact*, cependant on le trouve dans la même compagnie que l'hon. Inspecteur-Général, et il devait assurément sa nomination à ce *family compact*. Que j'irai Sir F. B. Head, s'il trouvait tout à coup le redoutable rebelle M. Viger, devenu le soutien du Gouvernement *conservatif*. Le ministère peut-il être satisfait du support qu'il reçoit maintenant de la minorité du Bas-Canada ? Le membre pour Drummond a déclaré d'une manière indépendante les opinions qu'il entretient. Il a dit avec raison que le peuple du Bas-Canada était privé de tout Gouvernement et de toute amélioration. Le discours de l'hon. membre pour Kingston a fait connaître la vérité de cette déclaration. Toutes les promesses qu'il a faites à ses constituans ont été qu'il prendrait tout ce qu'il pourrait du Bas-Canada pour le Haut, et que c'était le principe sur lequel devait être formé le ministère, et l'Acte constitutionnel mis en pratique. Que les hon. messieurs, considèrent, toutefois, que s'il a été au pouvoir du Haut-Canada, avec la minorité du Bas-Canada, de gouverner la partie Est de la Province, il pourrait arriver que les choses changeraient un jour de face. Que les hon. messieurs disent s'ils sont préparés à cela, qu'ils disent aussi s'ils sont prêts à avancer que l'Acte d'Union passé par le Parlement de la Grande-Bretagne a été mis en pratique, par l'administration qui siège actuellement sur les bancs vis-à-vis. S'ils disent oui aujourd'hui, qu'ils remarquent que la même réponse pourra leur être faite demain. Je sais bien que si l'on pratiquait le même traitement à l'égard du Haut-Canada, le pays serait bientôt agité d'une extrémité à l'autre, et si cette agitation n'a pas eu lieu dans le Bas-Canada, c'est grâce à la tolérance de l'opposition. Sera-t-il pourtant du devoir de l'opposition de continuer à l'avenir d'user de cette tolérance ? Les membres de ce côté-ci de la chambre croient-ils qu'ils doivent empêcher cette agitation, parce qu'un, Viger ou un Papineau sont dans le Conseil ? La chambre pense-t-elle que nous remplirons notre devoir envers le peuple que nous représentons, si nous continuons plus longtemps à garder le silence ? Non, il faut qu'il y ait de l'agitation ; et on verra que les membres de l'opposition prendront enfin les mêmes démarches qui ont été adoptées par leurs adversaires. Il n'est pas difficile de dire comment la présente administration s'est soutenue. Les scènes qui ont eu lieu sur les hustings dans le Bas-Canada sont bien connues. Nous avons eu des élections irlandaises ; on connaît ce que c'est qu'une élection irlandaise ; M. Grattan en a donné une bonne définition, lorsqu'il a dit qu'à une élection anglaise, les troupes sont éloignées de la ville, et qu'à une élection irlandaise elles y sont appelées. Un de mes amis, Officier du 89e., m'a dit lui-même qu'à la dernière élection pour Montréal il avait empêché des Candidats de se rendre aux hustings. Est-ce pour l'avantage des institutions du pays que le canon parade dans les rues, que les troupes marchent armées de leurs bayonnettes, au tems des élections ? Telles sont pourtant les scènes qui ont eu lieu toutes les fois qu'un Gouverneur a voulu se gagner une majorité. Si on désire voir prospérer le pays, il faut faire fonctionner nos institutions dans leur vrai esprit, et de la manière qu'elles ont fonctionné sous le gouvernement de mon hon. ami pour North York.

Qui représente le Bas-Canada dans le gouvernement ? L'honorable membre pour Trois-Rivières est sorti du conseil sans donner ses raisons, il n'a jamais voulu donner d'explications à ce sujet. On les trouverait peut-être dans la crise ministérielle que personne n'a jamais lue, et qu'il a toujours dans un coin de sa poche. Comment peut-il se justifier, et comment peut se justifier l'hon. membre pour Ottawa ? Ces deux noms passeront à la

postérité avec l'exécration de leurs compatriotes ; ils sont agés tous deux, mais qu'on ne suppose pas qu'ils pourront s'échapper avec impunité, tout le pays s'élève contre eux ; et loin de pouvoir donner appui à l'administration ils ne peuvent se maintenir eux-mêmes contre eux. On a mis le membre des Trois-Rivières de côté comme une nuisance. Les chiffres que l'hon. membre pour North York a cités des différentes places occupées par des canadiens-français disent des volumes contre le peu de bien que procure au Bas-Canada le système électif. L'objet a toujours été d'acheter des majorités : et l'achat le plus facile est celui d'une majorité d'un. C'est la raison pour laquelle un membre de cette chambre a laissé sa place dans la dernière session, après avoir été nommé à trois emplois différens. Comment se fait-il qu'un membre du barreau qui n'avait jamais conduit plus d'une cause et qui avait été homme de police puis capitaine Fencible, a été envoyé à Gaspé, pour remplacer un monsieur canadien-français ? Pourquoi le frère de ce même monsieur a-t-il été fait Juge ? Parce que tous deux appartenaient au *Family Compact* du Bas-Canada, parce qu'ils s'étaient plaints chaque année, et à chaque administration, qu'ils étaient sans emplois, et enfin on a pris les moyens de les pourvoir. Pourquoi la première nomination du ministère a-t-elle été celle d'un jeune homme, qui revenait de New-York en Canada pour étudier la loi ? Pourquoi a-t-on donné à ce jeune homme l'une des meilleures places du pays, qu'un avocat puisse désirer ? parce que ce jeune homme portait le nom de Papineau, et qu'il était neveu de deux ministres du cabinet. Pourquoi a-t-on nommé à la place honorable de Greffier de la Cour d'Appel, un avocat sans cause, connu seulement pour avoir écrit un petit papier-nouvelle du nom de l'*Juror*, que le premier ministre payait, et dans lequel il écrivait lui aussi ? On a prostitué le patronage politique. Ce sont ces hommes que sa Majesté a couverts d'honneurs, lorsque MM. Viger et Papineau étaient au pouvoir ; je demande aux membres des Townships s'ils ont quelque confiance dans le ministère, si l'on a fait quelques choses pour eux depuis l'Union des Canadas ? Lord Sydenham eut une majorité dans le Bas-Canada et alors une quantité d'argent fut dépensée en améliorations locales ; mais depuis lors le Haut-Canada a tout eu, et le Bas-Canada rien. Les membres des Townships et ceux de Montréal approuvent-ils cela ? Y a-t-il un seul homme, quelque enraciné que soient ses préjugés contre les Canadiens-Français, qui ne reconnaisse que les intérêts du Bas-Canada ont été sacrifiés. Des membres peuvent se trouver obligés de voter pour le Ministère, même contre toute espérance. Mais quelle est l'opinion qui prévaut au-dehors ? La Chambre discute-t-elle le caractère ou les mesures du Gouvernement ? Y a-t-il un homme qui peut dire dans les rues ou écrire dans les journaux — l'hon. membre pour Leeds lui-même, pourrait-il approuver tous les actes du ministère ? Je demande encore au peuple du Bas-Canada, qu'avez-vous eu par le moyen de ce Gouvernement, si ce n'est la satisfaction d'obéir en toutes choses à la suprématie du Haut-Canada, et d'avoir la plus petite part possible dans la direction des affaires ? Je demande aux Anglais du Bas-Canada ce qu'ils gagnent en se séparant de la majorité, et si une minorité dans les circonstances comme celles où elle se trouve, qui se sépare du reste de la société, n'est pas mue par ces préjugés nationaux si justement dénoncés par Lord Durham ? Quelles mesures pouvez-vous obtenir du ministère actuel, qui vous seraient refusées par le membre pour Terrebonne ? Cette minorité voudra-t-elle laisser le pays sans institutions libérales, et dans la position où il est resté depuis la conquête. Je demande à n'importe quel Breton si les institutions britanniques sont mises en pratique lorsque le nombre total des représentans pour le Canada-Uni n'est pas plus grand que celui qui représentait autrefois le Bas-Canada seulement ? Il est notoire que beaucoup de grands talens sont exclus de la Chambre à cause du petit nombre des Comtés. Il est évident que des grands Comtés de 40,000 à 50,000 élections françaises ne peuvent faire des sacrifices pour envoyer des hommes d'autre origine lorsque le nombre des représentans est si petit ; ils ont déjà fait de grands sacrifices mais le tems est venu où ils n'en feront plus ; que la représentation soit augmentée et que la Chambre se remplisse d'hommes capables dignes de représenter toute cette grande Province.

Je terminerai en répétant que les difficultés qui s'offrent pour le gouvernement futur de cette colonie viennent de l'insuffisance des institutions du pays, et de la manière dont on les fait fonctionner, et du moment que j'ai entendu la partie du discours qui fait allusion à ces institutions, je l'ai saluée comme offrant une occasion favorable de faire une représentation à ce sujet au représentant de Sa Majesté. Il faut de bonnes institutions pour rendre un pays prospère ; je n'entends pas parler de la prospérité physique, mais des connaissances politiques, et des lumières en général ; sous ce rapport le Canada est beaucoup inférieur à la Nouvelle-Ecosse, et aux États-Unis. Il n'y a que quelques jours que je lisais certaines remarques d'une revue d'un livre de Sir F. B. Head, dans laquelle on représentait les hommes publics du Canada comme ignorans, et mis par des motifs pécuniaires. S'il en est ainsi, et si la position du Canada est inférieure à celle des États-Unis, cela est dû à la manière dont nos institutions sont mises en pratique. Ces institutions sont meilleures, plus simples et plus naturelles, mais l'abus qu'on en fait les rend sans valeur. Les États-Unis ont des publicistes éminens, de grands hommes dans chaque département, tandis que les Canadiens sont dégradés au-dessous de l'impertinent écrivain qui a écrit la revue du livre de Sir F. B. Head. Que dira-t-on de l'autre côté de l'Océan, lorsqu'on connaîtra que cette adresse a été remportée par une majorité d'une voix ? Heureusement le peuple d'Angleterre sait bien peu de chose du Canada, heureusement.

que le peuple d'Angleterre fait trop peu de cas des Canadiens pour étudier leur histoire ; mais si par hasard ce fait vient sous leurs yeux, que penseront-ils ? Il y a eu un Ministre en Angleterre qui a résigné parce qu'il n'était soutenu que par une majorité de cinquante-six. Si nos ministres désirent rendre les Canadiens heureux, s'ils désirent qu'ils soient Anglais en réalité, au lieu de ne l'être que de nom, s'ils désirent paraître avec honneur devant le pays, qu'ils présentent un bill pour tripler le nombre des représentants. Si on fait cela, le Canada, oubliant les petites querelles qui ont retardé son avancement jusqu'aujourd'hui, augmentera de jour en jour, fier de la position qu'il occupera ; si on ne le fait pas, il ne pourra manquer de rétrograder, tandis que l'étoile des Etats-Unis s'élèvera vers le croissant.

Judi, 10 Juin.

M. Le Solliciteur-Général Cameron commença son discours par faire une revue de la vie politique de M. Baldwin, et chercha à prouver que l'hon. Monsieur avait plus d'une fois donné des marques d'inconsistance, et en particulier sur la loi de primogéniture et celle qui empêche le clergé de voter sur les actes de l'administration de la justice et des Biens des Jésuites, dans la dernière session. Quant aux dernières élections dans le Haut-Canada, elles n'avaient rien prouvé, puisque les mêmes avaient été élus, des deux côtés de la Chambre ; M. Cameron parla quelque temps sur la tolérance qui devrait régner entre les deux partis de la Chambre. Il savait qu'il était jeune et sans expérience, mais cependant il connaissait assez l'histoire d'Angleterre pour pouvoir juger que la marche que l'on avait adoptée par rapport à la question d'Orateur était tout-à-fait inouïe ; on avait prostitué la dignité de la Chambre, en le faisant asseoir dans le fauteuil avant d'avoir déterminé s'il avait le droit de siéger. Il cita le cas de M. Addington, Orateur de la Chambre en 1801, et nommé Premier Ministre par le Roi. Les négociations avaient duré plusieurs semaines ; cependant personne n'avait mis en doute son droit au fauteuil de la Présidence, on avait attendu jusqu'à ce qu'il eut déclaré à la Chambre qu'il n'avait plus droit de présider, parce que le roi venait de lui conférer un autre honneur. Ces questions et transquestions faites à l'Orateur ne s'accordaient point avec la pratique anglaise. Ce Ministère n'étant pas préparé à répondre aux questions qu'on lui avait posées, aurait pu résuser de le faire. On avait parlé de la corruption du ministère et cependant M. W. Buchanan et Dunn, deux des amis des Réformistes, avaient dépensé £1,000 dans une élection. M. Cameron parla longuement sur le manque de *vinculum commune* qu'il prétendait exister entre le membre pour North York et ses partisans ; ils avaient différé aux sujets des actes de l'Administration de la justice et des Biens des Jésuites. Il n'y avait entr'eux aucune communauté d'intérêts ; il prétendait même qu'il y avait beaucoup plus de sympathies entre les conservatifs et les Canadiens-Français. Les Canadiens avaient déjà montré combien peu ils tenaient à être unis avec leurs amis du Haut-Canada, en paraissant, dans plusieurs circonstances, disposés à les abandonner. On avait voulu leur donner une part dans le gouvernement, on avait même entamé une négociation qui avait pour but de faire cesser tout ressentiment de parti et rendre justice à toutes les origines. Ils exigèrent la permission de nommer quatre membres du gouvernement sur sept—en un mot, de nommer le parti qui doit représenter les intérêts anglais dans le Bas-Canada. Il demandait si le ministère n'aurait pas commis la plus grande injustice envers la population anglaise en accordant une telle permission ? M. Cameron répondit ensuite aux plaintes proférées par M. Merritt contre le gaspillage des deniers publics ; il dit que les £50,000 dépensés entre 1841 et 1842 ne l'avaient pas été sous l'administration actuelle, mais bien sous une administration dont le membre pour Lincoln lui-même était un zélé partisan.

Il blâma aussi M. Merritt d'employer sans cesse des chiffres dans ses discours ; il pensait que son ambition était de devenir Procureur-Général, Chancelier de l'Échiquier et Commissaire du Bureau des Travaux ; il était surpris que l'hon. membre pour North York n'eût pas profité de ses services. Quant à tout ce que l'hon. membre pour Lincoln avait dit sur la manière dont le Canada rétrogradait, il pensait, lui avec un des plus grands hommes d'état du jour, avec le célèbre Henry Clay, que le Haut-Canada était un des pays qui faisaient les progrès les plus rapides dans toute l'Amérique. Quant aux mesures ministérielles, M. Cameron pensait que le membre pour North York n'avait pas rendu à l'administration la justice qui lui était due, pour plusieurs lois importantes qu'elle avait fait passer, et qui avaient produit une satisfaction générale dans le Haut-Canada. Il cita la loi des Banqueroutiers, la loi des Insolubles, et quelques autres mesures. Il plaisanta ensuite M. Baldwin sur la phraseologie des amendemens à l'adresse. Il répondit aux reproches de l'opposition d'avoir convoqué le Parlement à une époque trop avancée, et dans une mauvaise saison de l'année, qu'en 1842, le Parlement avait été fermé le 5 Octobre, et n'avait été réuni que le 28 de Septembre de l'année 1843. A cette époque, l'hon. Procureur-Général n'avait aucun siège dans la Chambre. Il termina son discours en reprochant à quelques membres de l'opposition d'employer parfois un langage insultant envers les membres du parti ministériel, et principalement envers l'hon. M. Viger.

(A continuer.)

BOIVIN, ORFÈVRE,

Vis-à-vis le marché neuf, rue de la Basse-Ville,

PRIE les MM. du Clergé, ainsi que toutes les personnes qui ont des meubles à faire exécuter en argent, ou à faire réparer, qu'il se chargera de leurs demandes, et les fera remplir, suivant leurs ordres, en quel que genre que ce soit, ensuite qu'ils ne pourront rien désirer de plus achevé dans les pays étrangers.

MAISON DE PENSION.

LES Voyageurs qui sont dans le cas de visiter le beau village d'Intré, trouveront chez le Soussigné un superbe logement et une bonne table en tout temps. Quelques Ecclésiastiques pourront avoir leur pension chez lui à la petite distance d'un arpent de sa maison au collège, aussi des voitures seront toujours prêtes à demande, partant de la Ville ainsi que du village à St. Charles-Barronmé.

ET. PARTENAIS.

Village d'Intré, 14 juin 1847.

NOTRE ST. PERE LE Pape PIE IX.

LES Soussignés informent respectueusement le Clergé et le Public en général qu'ils viennent de recevoir plusieurs centaines de PORTRAITS du nouveau Pape PIE IX. et qu'ils en ont réduits les prix d'une ECU à TRENTE SOUS.

Une très grande variété de GRAVURES SAINTES parmi lesquelles on peut remarquer celles du MEILLEUR CHOIX.

CHAPLEAU & LAMOTHE.

M. ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE, a transporté son établissement au numéro 106 au numéro 111 au coin des rues St. Paul et St. Jean-Baptiste. Montréal, 20 mai 1847.

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'il viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé, ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE.

ils ont constamment en main tous les livres de morale et de religion, et tous ce qui est nécessaire aux Ecoles-Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut ; vu la supériorité de leur articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Ils lui tiennent en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patronisent.

CHAPLEAU & LAMOTHE.

Montréal, 25 Mai 1847.

NOUVELLE IMPORTATION.

ON VIENT DE RECEVOIR à l'HOPITAL-GÉNÉRAL (Sœurs-Grises) de cette ville et bel assortiment d'Objets d'Eglise attendus et annoncés dans le cours du mois dernier ET TOUS LES PATRONS SONT NOUVEAUX.

Chaque article est garanti et porté encore toute la fraîcheur des métiers. Cette importation se compose de

CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs

“ DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochées tout en or.

“ “ (couleurs assorties) “ en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPE ET BANDE DE DALMATIQUES

EN drap d'or (imitation) à dessins très riches et sailants.

“ Damas brochés en or et couleurs.

“ (assortis de couleurs) brochures riches, ordinaires et de bas prix

GARNITURES COMPLETES.

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus ont toutes appareillées de dessins et effient par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOILES ET VOILES DE BÉNÉDICTION.

Les Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches.

Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ETOFFES A ORNEMENS.

Drap d'or à brochures très riches en or, argent et couleurs (dessins nouveaux.)

Moire d'or à reliefs riches et brillants.

Drap d'argent à pluie d'argent.

Drap d'or (imitation) à brochures nouvelles.

Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. Clergés tous les avantages d'un bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

Pour importations directs s'adresser à

J. C. ROBILARD, No. 84, Cedar St. New-York.

BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITE ET DU DISTRICT

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts, qui seront faits le et après le premier Janvier courant.

Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président le vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHNS COLLINS.

Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargnes de la
Cité et du District, No. 46 grande rue
St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hotel.

AUX MM. DU CLERGE.

ON s'abonne à la Librairie des Soussignés :

A BROWNSON'S QUARTERLY REVIEW, publié à Boston.

ABONNEMENT 15s. par Année.

Et au UNITED STATES MONTHLY CATHOLIC MAGAZINE, publié à Baltimore.

ABONNEMENT 15s. par Année.

E. R. FABRE ET CIE.

Montréal, 9 avril 1847.

Rue St. Vincent, No. 3.

AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. E. R. FABRE, libraire. Montréal.

D. MARTINEAU, prêtre, vicariaire. Québec.

F. PILORE, prêtre, Directeur du Collège. Ste. Anne.

VAL GUILLET. Trois-Rivières.

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRÊTRE, EDITEUR.

IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET J. CHAPLEAU, IMPRIMEURS.